



Ville de
WARWICK
la FLEUR des Bois-Francs

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick :

QUE le conseil municipal a adopté ce huitième jour de février de l'an deux mille vingt et un, le Règlement numéro 313-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Le Règlement numéro 313-2020 vise à autoriser dans la zone H-16 :

- les habitations multifamiliales isolées;
- des marges de reculs minimales pour l'implantation des bâtiments;
- une hauteur maximale de trois (3) étages;
- un maximum de huit (8) logements.

QUE ce Règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 11 mars 2021 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous seulement.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce douzième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière